



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE  
SITE DE VENTE EN LIGNE

*De Troyes*

LA CULTURE À REIMS

Reims.fr

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## S I T E D E V E N T E E N L I G N E

Les présentes conditions générales régissent les ventes de billets de spectacles du site <https://reims-letresor.shop.secutix.com/content>. La ville de Reims par le biais du Trésor, la culture à Reims (ville de Reims) propose la vente de certaines places de spectacles organisés par des tiers par l'intermédiaire de son site Internet. Les présentes conditions de vente s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les commandes effectuées sur le site Internet de billetterie en ligne du Trésor.

Elles sont susceptibles de modifications sans préavis. L'achat de place(s) de spectacle par le client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente. Les organisateurs de spectacles se réservent le droit d'augmenter ou de réduire le nombre de places en vente, ainsi que le tarif applicable à tout moment et sans préavis.

Le nombre de places est limité à 9 par condition tarifaire. Au-delà, le client a la possibilité de contacter le service billetterie de l'organisateur du spectacle. Le client recevra la confirmation de son achat par courrier électronique. Aucun frais de dossier correspondant au traitement de la commande et d'achat par carte bancaire n'est demandé.

### ARTICLE 1 : TARIFS

**1.1** Les prix des billets de spectacles sont indiqués en euros, toutes taxes comprises, sans frais de réservation. Le prix du billet de spectacle est défini par son organisateur.

**1.2** Différents types de tarifs sont proposés selon les manifestations. Pour tous les tarifs spécifiques donnant lieu à une réduction (réduit, jeunes, spécial, etc), vous devrez vous munir le jour du spectacle, du justificatif concerné. Celui-ci vous sera réclamé à l'entrée du lieu de spectacle lors du contrôle d'accès au site. Aucune

réduction n'est applicable après le paiement de la commande. Concernant le tarif Groupe, lorsqu'il est proposé, un minimum de places déterminé par l'organisateur est obligatoire et le groupe sera contrôlé par l'organisateur à l'entrée du site où se déroule la manifestation.

**1.3** Les billets sont nominatifs et ne pourront être revendus à un prix supérieur (loi du 27 juin 1919).

**1.4** Tous les achats sont payables en euros.

### ARTICLE 2 : DISPONIBILITÉS

Les réservations de billets spectacles s'effectuent en temps réel. Dans ce cadre, notre logiciel de billetterie propose automatiquement les meilleures places en fonction de la catégorie (si la billetterie fonctionne en catégorie pour le spectacle choisi) que vous avez préalablement sélectionnée.

La visualisation de « Votre panier » vous permet de vérifier que les places qui vous sont attribuées correspondent bien à votre souhait.

Si cette réservation ne vous convient pas, vous avez toujours la possibilité, avant validation de la commande, de l'annuler.

## ARTICLE 3 : PLANS DE SALLE ET LOCALISATION DES PLACES

Dans le courant de votre réservation et s'il s'agit de places numérotées, vos places peuvent vous être indiquées sur un plan de salle. La localisation de vos places sur ce plan n'est fournie qu'à titre indicatif, de la façon la plus représentative

possible. Toutefois, en fonction de la dimension réelle de la salle figurée sur le plan, l'emplacement pourra indiquer soit le siège précis, soit une zone de la salle dans laquelle sont situées les places.

## ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ADMISSION EN SALLE

Le spectacle débute à l'heure indiquée sur le billet sauf en cas de contraintes artistiques inhérentes à certains spectacles. Pour accéder à la salle, les retardataires doivent suivre les indications de l'équipe d'accueil. Chaque organisateur fait appliquer son propre règlement intérieur, toutefois il convient de mettre en avant certains points communs à tous les organisateurs d'événements culturels :

■ En raison de contraintes artistiques inhérentes à certains spectacles, il peut être impossible

de faire entrer les retardataires.

■ Tout objet susceptible de présenter un danger pour le public ne peut être accepté dans les salles où se déroulent les spectacles.

■ Dans les salles, il est interdit de fumer et de vapoter dans les salles où se déroulent les spectacles.

■ Par respect envers les artistes et le public, il est interdit d'utiliser des téléphones portables, de photographier, de filmer et d'enregistrer dans les salles où se déroulent les spectacles.

## ARTICLE 5 : PAIEMENT

Un seul mode de paiement est possible par commande : le paiement par carte bancaire. Il vous permet d'acheter vos billets en ligne et immédiatement de manière ferme. Les cartes acceptées pour le paiement d'une commande en billetterie de spectacles sont les cartes des réseaux : Carte Bleue Mastercard et Visa. Le débit

de la carte bancaire est indépendant de l'impression des e-billets ou du m-billet. En tout état de cause, les billets sont réglés à la validation de la commande, même si vous omettez de télécharger ou d'imprimer vos billets. Vous pourrez retrouver l'historique de vos commandes sur votre espace personnel du site.

## ARTICLE 6 : SÉCURISATION DES PAIEMENTS

Notre site fait l'objet d'un système de sécurisation : le procédé de cryptage SSL et 3D SECURE avec envoi de SMS pour la validation du paiement. Le numéro de la carte bancaire saisi au moment du règlement de votre réservation, ne circule pas en clair sur le réseau internet

et n'est pas communiqué au Trésor (ville de Reims), mais uniquement au site de télépaiement qui assure la transaction. Les billets de spectacle demeurent la propriété de l'organisateur jusqu'à l'enregistrement complet et définitif du paiement.

## ARTICLE 7 : DONNÉES PERSONNELLES

**7.1** Les données personnelles que vous communiquez lors de votre transaction sont conservées dans votre compte personnel par le logiciel de billetterie. Elles permettent de mener à bien votre transaction et éventuellement de vous contacter, dans la mesure du possible, en cas d'annulation ou de modification de date, d'horaire ou de lieu de spectacle pour lequel vous avez réservé des places. Cela vous permettra de vous reconnecter sur votre espace personnel via vos identifiants à tout moment, afin de voir l'historique de vos achats ou commander d'autres billets.

**7.2** Le Trésor (ville de Reims) s'engage à ne pas commercialiser des informations vous concernant. En revanche, le Trésor (ville de Reims) peut être amené uniquement sur demande de l'organisateur du spectacle pour lequel vous avez réservé, à transmettre

vos coordonnées.

**7.3** Lors de l'achat nominatif d'un billet spectacle, les données personnelles seront enregistrées dans une solution de billetterie informatisée. Le fichier clients est commun à plusieurs structures culturelles rémoises. Conformément à la loi Informatique et Libertés modifiée vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, ou d'effacement de celles-ci.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant au guichet. Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information concernant vos données personnelles : [dpo@reims.fr](mailto:dpo@reims.fr) ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

## ARTICLE 8 : VALIDATION

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente avant la passation de votre commande. La validation de celle-ci vaut donc acceptation de ces Conditions Générales de

Vente. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par le Trésor (ville de Reims) constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par le Trésor et ses clients.

## ARTICLE 9 : CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Votre commande de billets de spectacle(s) n'est définitivement confirmée et n'engage le Trésor (ville de Reims) qu'à réception du courriel qui vous a été envoyé

de façon automatique, et confirmant que la commande de spectacles a bien été validée. En conséquence, nous vous invitons à consulter votre messagerie électronique.

## ARTICLE 10 : OBTENTION DES BILLETS

Le Trésor (ville de Reims) vous propose deux possibilités pour obtenir vos billets :

### E-BILLET :

L'impression du (des) billet(s) au format PDF via votre espace client sur notre site web de vente en ligne dès la validation du paiement de la commande au format « e-billet » « print-at-home ».

### M-BILLET :

Le téléchargement du (des) billet(s) sur votre

smartphone ou tout support compatibles via votre espace client sur notre site web de vente en ligne dès la validation du paiement de sa commande.

Le Trésor (ville de Reims) ne pourra être tenu pour responsable de la perte, du vol, de la mauvaise impression ou du mauvais téléchargement des billets achetés en ligne.

Aucune réclamation ultérieure à la représentation ne sera acceptée.

## ARTICLE 11 : ANNULATION ET REMBOURSEMENT

**11.1** Toute réservation est ferme et définitive. L'organisateur de la manifestation peut être amené à modifier leur programmation en cours de saison ou suite à un problème.

Les billets vendus ne sont ni repris, ni échangés, ni revendus sauf en cas d'annulation d'un spectacle et de décision par l'organisateur du remboursement des billets. Dans ce cas, les billets seront remboursés par l'organisateur et non par le Trésor (ville de Reims).

**11.2** En cas d'annulation, de report, d'interruption, de modification de programme ou de distribution, le remboursement sera soumis aux seules conditions de l'organisateur de l'évènement. Les événements se déroulent sous la seule responsabilité de l'organisateur. Le Trésor (ville de Reims) ne peut, en

aucun cas, être tenu pour responsable.

**11.3** A l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date, d'horaire ou de lieu d'un spectacle pour lequel vous avez réservé des places, vous acceptez que Le Trésor (ville de Reims) dans la mesure du possible, lorsqu'elle aura lui-même été prévenue par l'organisateur, puisse utiliser les coordonnées que vous avez saisies lors de la réservation, pour vous tenir informés de la marche à suivre.

Nous vous invitons en tout état de cause, à vérifier 24 heures avant votre spectacle, que celui-ci est bien maintenu sans modification, en téléphonant au Trésor (Ville de Reims) au 03 26 777 776 durant ses horaires d'ouverture.

## ARTICLE 12 : FORCE MAJEURE

Le Trésor (ville de Reims) ne saurait être tenu responsable de toute inexécution qui aurait pour origine

un cas de force majeure considéré comme tel par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

## ARTICLE 13 : RESPONSABILITÉ

Chaque organisateur fixe le règlement propre à l'organisation de l'évènement. Ce règlement figure sur le site de l'organisateur ou à l'entrée du lieu où se déroule l'évènement ou est communiqué par l'organisateur au

client. L'acquisition d'un billet emporte adhésion au règlement intérieur du lieu de l'évènement. Le client se conformera strictement au règlement de l'organisateur sous peine de voir sa responsabilité engagée.

## ARTICLE 14 : DROITS APPLICABLES ET LITIGES

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française en vigueur.

Deux possibilités :

■ Tout différend lié à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes doit, en premier lieu, et dans la mesure du possible, être réglé au moyen de négociations amiables.

■ Tout litige relatif à l'achat ou l'utilisation d'un billet devra être porté à la connaissance du Trésor (ville de Reims) par lettre recommandée à l'adresse suivante :

**[Le Trésor, la culture à Reims – 2 rue Guillaume de Machault - 51 100 Reims](#)**

A défaut d'accord amiable, tout différend est soumis aux Tribunaux compétents.